

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD101

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 41

I. À la première phrase de l'alinéa 6, avant le mot :

« données »,

insérer les mots :

« renseignements et à ces ».

II. En conséquence, à la seconde phrase de cet alinéa, avant le mot :

« données »,

insérer les mots :

« renseignements et les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence, l'alinéa 4 de l'article 41 mentionnant concomitamment « *données* » et « *renseignements* ».